

Pour les anglicans, il y a deux diocèses dans la province de Québec: l'un à Québec, l'autre à Montréal. Dans chacune de ces villes réside un évêque. Puis la province est partagée en trois cents paroisses et missions environ, où demeure un pasteur ou ministre du culte.

Chez les presbytériens, les pasteurs sont élus par les fidèles, et la juridiction spirituelle est partagée en trois degrés: le conseil presbytéral, la synode provincial, enfin l'assemblée générale.

Les églises ou sociétés méthodistes sont divisées en classes, subdivisées elles-mêmes en circuits. La parole de Dieu est annoncée par quiconque, pasteur ou laïque, se sent inspiré. Les sacrements, c'est-à-dire le Baptême et la Cène, sont administrés par des pasteurs, généralement nommés prédicants. Ceux-ci président également au gouvernement des sociétés, conjointement avec les délégués laïques. Une conférence annuelle, composée de cent prédicateurs, exerce la juridiction suprême sur toute la société.

C.-J. MAGNAN.

HYGIÈNE

AUTOUR DE L'ÉCOLE

Avec la saison plus chaude le dégel arrive. Nous répétons cette vérité élémentaire pour engager nos institutrices à bien surveiller les alentours de la maison d'école à cette époque de l'année.

En disparaissant, la neige laissera exposés à la décomposition tous les déchets, toutes les matières qui se sont accumulées dans le cours de l'hiver. Dans le voisinage immédiat de l'école, ces matières en décomposition souilleront l'atmosphère et pénétreront dans la classe. En circulant autour de la maison, les enfants transporteront ces pourritures et les distribueront partout.

Nous voyons tout de suite l'importance de faire disparaître sans retard ces choses nuisibles.

Il est aussi de la plus extrême importance de faire mettre en ordre et en état de grande propreté les cabinets d'aisance.

La moindre négligence sous ce rapport serait criminelle, et nous avons raison d'espérer que nous sommes bien compris. Il faut absolument que ces endroits, destinés à être fréquentés par toute la classe, soient exempts de toute souillure. Il est entendu, n'est-ce pas, que les cabinets sont bien éclairés et très bien aérés.

Que l'institutrice ne se lasse pas de répéter à ses élèves que c'est un manque de dignité personnelle très grave que de négliger, en ces endroits, les lois de la propreté et des simples convenances.

J.-G. PARADIS, M.D.
